



La directrice exécutive du Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique centrale (REDHAC) doit s'expliquer demain, jeudi 24 mars, dans le cadre d'une enquête qui porte sur la situation juridique du Redhac.

En sa qualité de Directrice exécutive du Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique centrale (Redhac), Maximilienne Ngo Mbé a été convoquée à la Direction de la police judiciaire. Elle y est attendue le jeudi 24 mars 2022, précisément à la sous-direction de la Police Scientifique et de l'identité judiciaire. La convocation qui porte la signature du Commissaire divisionnaire Bruno Glede indique qu'elle doit être attendue dans le cadre d'une enquête qui porte sur la situation juridique du Redhac.

A priori, l'on est tenté d'imaginer que l'Etat veut se rassurer de la conformité de cette organisation aux lois de la République, et surtout savoir si elle est bel et bien légale. On se souvient d'ailleurs que l'année dernière, le ministre de l'Administration Territoriale, **Paul Atanga Nji**, avait confié sur les antennes de **Radio France Internationale (RFI)**, que plusieurs ONG étaient hors la loi au **Cameroun**, et qu'il les expulserait.

Et le 26 août 2021, le Minat a lancé une opération d'actualisation du fichier des associations étrangères exerçant au Cameroun. Il avait laissé un délai d'un mois aux associations pour déposer au sein de son département ministériel, un dossier composé entre autres de l'original de l'acte portant autorisation d'exercer au Cameroun, de deux exemplaires des statuts de

l'association, l'acte de désignation du représentant de l'association, le plan de localisation de l'association...

« Notre logique, c'est d'abord la sensibilisation, l'éducation, ensuite on va passer à l'étape répressive en leur disant qu'on va publier un communiqué en disant que telle, telle, telle n'ont pas le droit d'exercer au Cameroun, et elles vont plier bagages et on ne va plus parler de ces ONG-là. Nous leur avons envoyé un communiqué. Vous les connaissez, elles vous font des rapports sur le Cameroun, sur l'état des droits de l'homme, sur ceci ou cela. Le moment est venu de savoir si ces gens ont le droit de travailler ici. Nous devons être regardants sur cette question-là », avait-il expliqué.